

Date de convocation
16/05/2023

COMMUNE DE SARRY

Date d'affichage
16/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 17

L'an deux mil vingt trois, le vingt deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylvie REGNIER - Première Adjointe.

Présents : 13
Votants : 17

N° 2023_05_01

Etaient présents : Mme Sylvie REGNIER, Mme Jeannine ANDRE, M. François DOMMANGE, M. André LEBLANC, M. Bertrand FLORES, M. Jim MORARD, M. Laurent TAPIN, Mme Claude BERTHON, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Claudine MAURY, Mme Sylvie LORNE, Mme Céline GUERSILLON, Mme Sandrine ADNOT,

Pouvoirs M. BREMONT Bruno à Mme Claudine MAURY, Mme MONTEL MARQUIS à M. François DOMMANGE, M. Steeve DANDELLOT à M. Jérémy MAUUARIN, Mme Valérie LAMPSON à Mme Céline GUERSILLON

OBJET :

Excusés : M. BREMONT Bruno, Mme MONTEL MARQUIS, M. Steeve DANDELLOT, Mme Valérie LAMPSON

Compte
Administratif 2022

Absent : M. LEPAULMIER Antoine
Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Pour : 17
Contre :
Abstention :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27/12/2005 ;

Vu le compte de gestion visé le 05/04/2023 et transmis par le trésorier de CHALONS EN CHAMPAGNE ;
Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent ;
Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

1°) de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIF 2022				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	résultats propres à l'exercice 2022	1 515 678,07	1 565 192,34 €	49 514,27 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2022)		231 001,56 €	231 001,56 €
	résultats à affecter			280 515,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	résultats propres à l'exercice 2022	426 246,63	872 325,26 €	446 078,63 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou BS 2022)	349 804,12		96 274,51 €
	nouveau solde d'exécution			96 274,51 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	101 367,60	25 976,00 €	-75 391,60 €
RESULTATS CUMULES 2022 y compris les rar		2 393 096,42	2 694 495,16 €	301 398,74 €
	prévisions réserves (inv 1068)			0,00 €
	excédent de fonctionnement 002 - recettes			280 515,83 €
	report R 001			96 274,51 €

2°) de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération),

4°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COLLECTIVITE SARRY

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES MAIS NON MANDATEES AU 31/12/2022

EXERCICE 2022

Intitulé de la dépense	Imputation chapitre/article	Montant des prévisions	Montant des réalisations	Montant des engagements non mandatés	Montant des restes à réaliser	Crédits reportés
Immobilisations en cours	23/2313	105000,00	67496,94	36410,40	36410,40	36410,40
Immobilisations corporelles	21/2111	1500,00		1291,50	1291,50	1291,50
Immobilisations corporelles	21/21311	23650,06		23903,31	23903,31	23903,31
Immobilisations corporelles	21/2152	26000,00	2257,34	5151,99	5151,99	5151,99
Immobilisations corporelles	21/21538	80000,00	35838,00	34610,40	34610,40	34610,40
TOTAUX					101367,60	101367,60

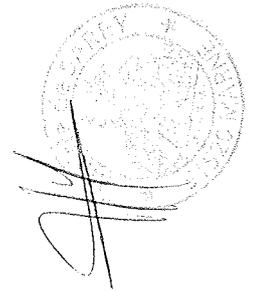
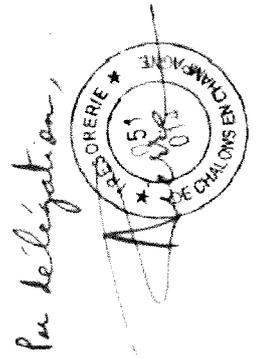
ETAT DES RECETTES CERTAINES ET EXIGIBLES RESTANT A EMETTRE AU 31/12/2022

Intitulé de la recette	Imputation chapitre/article	Montant des prévisions	Montant des réalisations	Montants non encore budgétés	Montant des restes à réaliser	Crédits reportés
Subvention d'investissement	13/1322	37000,00		25976,00	25976,00	25976,00
TOTAUX					25976,00	25976,00

SOLDE DES RESTES A REALISER

75391,60

ETAT CERTIFIE, le 31/12/2022
L'ordonnateur,
Hervé Maillet, Maire de Sarry



Date de convocation
16/05/2023

COMMUNE DE SARRY

Date d'affichage
16/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers :
19

Présents : 14
Votants : 18

N° 2023_05_02

OBJET :

Affectation
définitive du
résultat 2022 -
budget principal

L'an deux mil vingt trois, le vingt deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET - Maire.

Etaient présents : Mme Sylvie REGNIER, Mme Jeannine ANDRE, M. François DOMMANGE, M. André LEBLANC, M. Bertrand FLORES, M. Jim MORARD, M. Laurent TAPIN, Mme Claude BERTHON, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Claudine MAURY, Mme Sylvie LORNE, Mme Céline GUERSILLON, Mme Sandrine ADNOT,

Pouvoirs M. BREMONT Bruno à Mme Claudine MAURY, Mme MONTEL MARQUIS à M. François DOMMANGE, M. Steeve DANDELLOT à M. Jérémy MAUUARIN, Mme Valérie LAMPSON à Mme Céline GUERSILLON

Excusés : M. BREMONT Bruno, Mme MONTEL MARQUIS, M. Steeve DANDELLOT, Mme Valérie LAMPSON

Absent : M. LEPAULMIER Antoine

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 - L2311-15,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant que le budget 2022 comportait un virement du compte 023 -->021 d'un montant de **56 481,43 €**

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

* excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) : + 280 515,83 €

* solde d'exécution global de la section d'investissement : + 96 274,51€

* solde des restes à réaliser de la section d'investissement : -101 367,60 €

* solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement : + 25 976,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

d'AFFECTER au budget de l'exercice 2023 l'excédent de fonctionnement de +280 515,83 € - ligne R 002 résultat de fonctionnement reporté :

d'INSCRIRE ces crédits dans le prochain budget prévisionnel 2023.

COMMUNE DE SARRY

Date de convocation
16/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023

Date d'affichage
16/05/2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sylvie REGNIER - Première Adjointe.

Nombre de
conseillers : 19
Présents : 13
Votants : 17

Etaients présents : Mme Sylvie REGNIER, Mme Jeannine ANDRE, M. François DOMMANGE, M. André LEBLANC, M. Bertrand FLORES, M. Jim MORARD, M. Laurent TAPIN, Mme Claude BERTHON, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Claudine MAURY, Mme Sylvie LORNE, Mme Céline GUERSILLON, Mme Sandrine ADNOT,
Pouvoirs M. BREMONT Bruno à Mme Claudine MAURY, Mme MONTEL MARQUIS à M. François DOMMANGE, M. Steeve DANDELLOT à M. Jérémy MAUUARIN, Mme Valérie LAMPSON à Mme Céline GUERSILLON

N° 2023_05_03

Excusés : M. BREMONT Bruno, Mme MONTEL MARQUIS, M. Steeve DANDELLOT, Mme Valérie LAMPSON

OBJET :

Absent : M. LEPAULMIER Antoine

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Compte
Administratif 2022
(budget annexe)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13 ;

Pour : 17
Contre :
Abstention :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 annexée à l'arrêté modifié du 27/12/2005

Vu le compte de gestion visé le 04/04/2023 et transmis par le trésorier de CHALONS EN CHAMPAGNE ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent ;

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

1°) de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIF 2022 PP				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	résultats propres à l'exercice 2022	3 275,35	6 000,00 €	2 724,65 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou BS 2022)		0,00 €	0,00 €
	résultats à affecter			2 724,65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	résultats propres à l'exercice 2022	99 109,80	117 840,00 €	18 730,20 €
	résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou BS 2022)	0,00		18 730,20 €
	nouveau solde d'exécution			18 730,20 €
RESTES A REALISER	FONCTIONNEMENT			
	INVESTISSEMENT	0,00	0,00 €	0,00 €
RESULTATS CUMULES 2022 y compris les RAR		102 385,15	123 840,00 €	21 454,85 €
	prévisions réserves (inv 1068)			0,00 €
	excédent de fonctionnement 002 - recettes			2 724,65 €
	report R 001			18 730,20 €

2°) de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Date de convocation
16/05/2023

COMMUNE DE SARRY

Date d'affichage
16/05/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de
conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 18

L'an deux mil vingt trois, le vingt deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET - Maire.

N° 2023_05_04
OBJET :

Etaient présents : Mme Sylvie REGNIER, Mme Jeannine ANDRE, M. François DOMMANGE, M. André LEBLANC, M. Bertrand FLORES, M. Jim MORARD, M. Laurent TAPIN, Mme Claude BERTHON, M. Jérémy MAUUARIN, Mme Claudine MAURY, Mme Sylvie LORNE, Mme Céline GUERSILLON, Mme Sandrine ADNOT, **Pouvoirs** M. BREMONT Bruno à Mme Claudine MAURY, Mme MONTEL MARQUIS à M. François DOMMANGE, M. Steeve DANDELLOT à M. Jérémy MAUUARIN, Mme Valérie LAMPSON à Mme Céline GUERSILLON

Affectation
définitive du
résultat - Budget
Annexe
Panneaux
Photovoltaïques

Excusés : M. BREMONT Bruno, Mme MONTEL MARQUIS, M. Steeve DANDELLOT, Mme Valérie LAMPSON

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Absent : M. LEPAULMIER Antoine

Secrétaire de séance : M. Jérémy MAUUARIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 - L2311-15,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu les états des restes à réaliser,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêtés comme suit :

* excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) :	+ 2 724 ,65€
* solde d'exécution global de la section d'investissement :	+ 18 730 ,20€

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

d'AFFECTER au budget de l'exercice 2023 l'excédent de fonctionnement de +2 724,65 € - ligne R 002 résultat de fonctionnement reporté

d'AFFECTER au budget de l'exercice 2023 l'excédent d'investissement de + 18 730,20 € - ligne R 001 résultat d'investissement reporté

d'INSCRIRE ces crédits dans le prochain budget annexe prévisionnel 2023.

Date de convocation
16/05/2023

Date d'affichage
16/05/2023

Nombre de
conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 18

N° 2023_05_05
OBJET :

Décision
Modificative au
budget communal

M. le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de procéder à la réduction des crédits suivants (Décision Modificative)

Dépenses fonctionnement 011 - article 6283	- 104.90 €
Recettes fonctionnement (excédent fonctionnement 002) -	- 104.90 €

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Date de convocation
16/05/2023

Date d'affichage
16/05/2023

Nombre de
conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 18

N° 2023_05_06
OBJET :

Décisions
Modificatives au
budget annexe

M. le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de procéder à la réduction des crédits suivants (Décisions Modificatives)

Dépenses fonctionnement 011 - 6161	- 6€
Recettes de fonctionnement 002 (excédent fonctionnement)	- 6€

Dépenses fonctionnement 042 6811 (operation ordre)	+ 39.98 €
Recettes fonctionnement 042 777 (operation ordre)	+ 19.67 €
Recettes fonctionnement 77 778 (vente produit)	+ 20.31 €

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Date de convocation
16/05/2023

Date d'affichage
16/05/2023

Nombre de
conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 18

Par délibération 2020-04-01, du 25/05/2020, le Conseil Municipal a fixé à 4 le nombre des adjoints au maire de la Commune.

Suite à la démission de M. LEBLANC André, 1 poste d'adjoint était vacant.

N° 2023_05_07
OBJET :

Après consultation des membres du Conseil Municipal, M. le Maire propose la candidature de M. Bertrand FLORES pour remplacer M. LEBLANC dans ses fonctions d'adjoint en charge des bâtiments, de la voirie et des réseaux.

Remplacement
d'un adjoint en
charge bâtiments,
voirie et réseaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable quant à la designation de M. Bertrand FLORES en tant que 4ème Adjoint

Pour : 12
Contre : 4
Abstentions : 2

Date de convocation
16/05/2023

Date d'affichage
16/05/2023

Nombre de
conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 18

Suite à la désignation de M. Bertrand FLORES en tant que 4ème Adjoint, M. le Maire propose la modification du tableau du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe

N° 2023_05_08
OBJET :

Mise à jour du
tableau Municipal

Pour : 18
Contre :
Abstention :



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la MARNE

Arrondissement de CHALONS EN CHAMPAGNE
Canton de MARSON

COMMUNE DE SARRY

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Fonction		Qualité	NOM	Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection	Suffrages obtenus
	Maire	M.	MAILLET	Hervé	18/07/1964	15/03/2020	471
1er	Adjoint	Mme	REGNIER	Sylvie	28/02/1959	15/03/2020	471
2ème	Adjoint	M.	DOMMANGE	François	05/05/1964	15/03/2020	471
3ème	Adjoint	Mme	MONTEL MARQUIS	Armelle	28/10/1958	15/03/2020	471
4ème	Adjoint	M.	FLORES	Bertrand	13/04/1966	15/03/2020	Suite vacance (démission André LEBLANC)
1er	C	M.	ANDRE	Jeannine	25/06/1949	15/03/2020	471
2ème	C	M	LEBLANC	André	12/07/1955	15/03/2020	471
3ème	C	Mme	BERTHON	Claude	08/09/1958	15/03/2020	471
4ème	C	M.	MORARD	Jim	21/12/1971	25/05/2022	Suite démission Eric WENNER
5ème	C	Mme	LORNE (MATHIEU)	Sylvie	19/10/1968	15/03/2020	471
6ème	C	Mme	GUERSILLON	Céline	16/05/1969	15/03/2020	471
7ème	C	M.	TAPIN	Laurent	16/11/1969	15/03/2020	471
8ème	C	Mme	LAMPSON	Valérie	11/01/1971	15/03/2020	471
9ème	C	M.	MAUUARIN	Jérémy	16/12/1975	15/03/2020	471
10ème	C	M.	DANDELLOT	Steeve	11/04/1982	15/03/2020	471
11ème	C	M.	BREMONT	Bruno	08/10/1960	15/03/2020	420
12ème	C	Mme.	ADNOT	Sandrine	06/07/1966	15/03/2020	420
13ème	C	Mme	MAURY	Claudine	01/07/1958	16/05/2022	Suite démission Marina HUBERT
14ème	C	M.	LEPAULMIER	Antoine	12/04/2000	15/03/2020	420

Certifié exact, par le Maire soussigné,

A SARRY, le 22/05/2023



Hervé MAILLET

Date de convocation
16/05/2023

Date d'affichage
16/05/2023

Nombre de
conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 18

N° 2023_05_09
OBJET :

Mise à jour des
Commissions
Communales

Pour : 18
Contre :
Abstention :

Suite à la désignation de M. FLORES en tant que 4ème Adjoint en charge des bâtiments, de la voirie et des réseaux, la liste des Commissions Communales est ainsi modifiée.

FINANCES :

Responsable : François DOMMANGE
Bertrand FLORES, Laurent TAPIN, Céline GUERSILLON, Sylvie REGNIER, Bruno BREMONT.

PERSONNEL COMMUNAL :

Responsable : Hervé MAILLET
Jim MORARD, Claude BERTHON, André LEBLANC, Armelle MONTEL MARQUIS.

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE :

Responsable : François DOMMANGE
Sylvie MATHIEU, Steeve DANDELLOT, Valérie LAMPSON, André LEBLANC, Jeannine ANDRE, Sandrine ADNOT, Antoine LEPAULMIER.

AFFAIRES SOCIALES :

Responsable : Jeannine ANDRE
Sylvie MATHIEU, Valérie LAMPSON, Claude BERTHON, Armelle MONTEL MARQUIS, Céline GUERSILLON, Claudine MAURY, Sandrine ADNOT.

BATIMENTS :

Responsable : Bertrand FLORES
Céline GUERSILLON, Claude BERTHON, Jim MORARD, Bruno BREMONT, Hervé MAILLET

SPORT, CULTURE, LOISIRS

Responsables : Sylvie REGNIER
Steeve DANDELLOT, Valérie LAMPSON, Jeannine ANDRE, Jérémy MAUUARIN, Antoine LEPAULMIER.

INFORMATION,

Responsable : Sylvie REGNIER
Jérémy MAUUARIN, François DOMMANGE, Jeannine ANDRE, Laurent TAPIN.

COMMUNICATION NUMERIQUE:

Responsable : Laurent TAPIN
Jérémy MAUUARIN.

SCOLAIRE :

Responsable : Armelle MONTEL MARQUIS
Jim MORARD, Céline GUERSILLON, Steeve DANDELLOT, Jérémy MAUUARIN, Claudine MAURY.

URBANISME - FONCIER

Responsable : Sylvie REGNIER

Jim MORARD, Claude BERTHON, Armelle MONTEL MARQUIS, Céline GUERSILLON, François DOMMANGE, Antoine LEPAULMIER.

VOIRIE ET RESEAUX :

Responsable : Bertrand FLORES
Hervé MAILLET, François DOMMANGE,

Date de convocation
16/05/2023

Date d'affichage
16/05/2023

Nombre de
conseillers : 19
Présents : 14
Votants : 18

N° 2023_05_10
OBJET :

Remboursement
de frais à un
adjoint

Pour : 18
Contre :
Abstention :

M. le Maire informe que des frais ont été pris en charge par M. DOMMANGE afin de procéder au blocage, auprès d'ENEDIS, des prix de revente de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques. Une convention d'exploitation a été signée en ce sens.

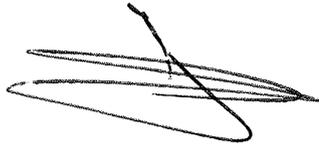
La somme à reverser à l'intéressé s'élève à 1360 € - Les crédits ont été inscrits au BP (Annexe) - chapitre 11 - compte 6288

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité

Le Maire,


Hervé MAILLET

Le Secrétaire,


Jérémy MAUUARIN